



AMICALE LAÏQUE DE BOUGUENAIS

Chemin de la Pierre Levée 44340 BOUGUENAIS

Site internet : [www.alb-bouguenais.fr](http://www.alb-bouguenais.fr)

Inscription saison 2020-2021  
cours de Danse  
Hip Hop

---



PAR

L'Amicale Laïque de Bouguenais

# VIE DE L'AMICALE LAIQUE DE BOUGUENAIS

Le fonctionnement de l'amicale est assuré en grande partie grâce à l'action de bénévoles qui ont un travail, une famille.... Mais qui ont choisi de donner un peu de leur temps.  
Du temps pour proposer et organiser des activités pour les enfants et les adultes de la commune.  
Du temps pour que les activités soient moins onéreuses et donc accessibles à un plus grand nombre.

Convivialité, dynamisme, activités de qualité, telles sont quelques-unes des volontés qui président à la vie de l'Amicale Laïque.

## **L'amicale Laïque vous propose tout au long de l'année les activités suivantes :**

Danse, athlétisme, VTT, marche à pied, scrabble, Lifestyle English, école du sport, marche Nordique, Girly Style.

**L'amicale organise et participe** à la fête des écoles, l'arbre de Noël des écoles ainsi qu'à l'ensemble des manifestations des différentes activités.

**Nous avons besoin de votre aide afin de prendre plaisir dans au loisirs que vous avez choisi et de régler l'adhésion la moins chère possible.**

# VIE DE LA SECTION HIP-HOP

Cette section s'est créée pour vous permettre d'accéder dans notre commune à cette activité attendue depuis plusieurs années.

Nous comptons sur vous pour participer à la vie de cette section.

Merci de communiquer vos coordonnées si vous souhaitez participer à l'organisation de la section hip hop

.....  
.....  
.....  
.....



Section HIP-HOP

FICHE D'INSCRIPTION  
Saison 2020/2021

Nom : ..... Prénom.....

Date de Naissance : ... / ... / ... Lieu : .....

Adresse : .....

Commune : ..... Code Postale : .....

☎ : ... / ... / ... / ... / ...

☎ : ... / ... / ... / ... / ...

E-mail : .....@.....

E-mail : .....@.....

Le participant à l'activité est-il adhérent à une Amicale Laïque ?

OUI  NON

Si OUI Laquelle.....

**Droit à l'image :** Chaque adhérent ou son représentant légal, autorise expressément les dirigeants de l'Amicale Laïque de Bouguenais (ALB) à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises dans le cadre de la vie associative, sur tous les supports et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les textes, les règlements, et les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Habitants de Bouguenais		Extérieur Bouguenais	
<input type="checkbox"/> 7 ans à 17 ans	<input type="checkbox"/> 18 ans et plus	<input type="checkbox"/> 7 ans à 17 ans	<input type="checkbox"/> 18 ans et plus
Adhésion FAL +ALB + Adhésion cours <b>Total = 183€</b>	Adhésion FAL + ALB + Adhésion cours <b>Total = 193€</b>	Adhésion FA + ALB + Adhésion cours <b>Total = 193€</b>	Adhésion FAL + ALB Adhésion cours <b>Total = 198€</b>

Heure des cours dans la salle polyvalente de l'école Croix Jeannette sauf vacances scolaire et jours fériés

Mercredi : 17h00 - 18h00

Mercredi : 18h00 - 19h15

Mercredi : 19h15 - 20h30

Initiation aux techniques de Danse

Intermédiaire (approfondissement des techniques)

Perfectionnement (maîtrise de l'art du B.Boying)

**Paiement à joindre**

Chèque

Espèce

Chèques Vacances

Pass sport

Transmettre le bulletin d'inscription dans la limite des places disponibles, auprès de Mme Marie Laure COLIN

# AUTORISATION PARENTALE\*

- Pour les mineurs uniquement

Renseignements relatifs à la santé de l'enfant :

Nom : ..... Prénom : .....

Responsable Légal :

Nom : ..... Prénom : .....

Barrer les mentions inutiles :

Allergies

Asthme

Epilepsie

Diabète

Autres : .....

Médicaments contre-indiqués : .....

En cas d'accident et au cas où il ne serait pas possible de contacter la famille, « j'autorise l'encadrement de l'équipe, à appeler tout médecin acceptant de se déplacer immédiatement » :

Oui

Non

**L'inscription sera pris en compte dès réception du règlement, de l'autorisation parentale et d'un certificat médical.**

Fait à ..... Le .....

Signature du responsable légal :



**AMICALE LAIQUE : ASSOCIATION D'EDUCATION POPULAIRE**

**Chemin de la Pierre Levée 44340 BOUGUENAIS**

**[www.alb-bouguenais.fr](http://www.alb-bouguenais.fr)**

## **RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA SECTION HIP HOP**

L'inscription à l'activité de « la section hip hop de l'Amicale Laïque de Bouguenais » impose l'adhésion au présent règlement du participant, et de ses parents si celui-ci est mineur. Ce règlement formalise les règles de vie envers les formateurs, instructeurs et adhérents ainsi que des éléments non négociables liés à votre sécurité. Ce règlement complète le règlement intérieur de L'ALB et ses statuts, disponibles sur le site internet de l'amicale. Un exemplaire du règlement intérieur de l'ALB sera transmis par mail à chaque adhérent.

### **Article 1**

La section hip hop de l'Amicale Laïque de Bouguenais est une section de l'amicale laïque de Bouguenais et de fait adhérente à la Ligue de l'enseignement FAL 44, et membre, par son intermédiaire de la Ligue Française de l'Enseignement et de l'Éducation permanente, mouvement démocratique, populaire, laïque, indépendant de tous partis politiques, philosophiques et syndicats.

### **Article 2- Inscriptions**

- Les inscriptions sont valables du 1er septembre au 31 août de l'année suivante et aucun remboursement total ou partiel ne sera effectué en cours de saison.

- N'auront accès aux locaux ou au matériel de la section que les adhérents à jour de leur cotisation et possédant un dossier complet composé des documents suivants :

Dossier d'inscription - Fiche de renseignements et autorisation parentale pour les mineurs - Certificat médical

- Toute personne pourra venir s'essayer à la pratique de l'activité durant 1 séance, sur autorisation du responsable de la section. Au-delà, si elle souhaite poursuivre la pratique du hip hop, elle devra s'acquitter de la cotisation au tarif en vigueur et remettre le dossier d'inscription complet.

En s'inscrivant, l'adhérent accepte ce présent règlement intérieur et conçoit ainsi de « faire partie de la vie associative de la section et de l'amicale ». Des manifestations sont régulièrement programmées par la section ou l'amicale au cours de l'année auxquels il sera demandé à l'adhérent de bien vouloir participer.

### **Article 3- Règles de vie**

- Respecter les règles élémentaires de bonne conduite et de politesse.

- Respecter les autres et ne pas faire preuve de violence verbale ou physique.

- Respecter les locaux et le matériel mis à disposition.

- L'apport d'objet de valeur est vivement déconseillé, la section de l'Amicale Laïque de Bouguenais décline toute responsabilité en cas de dégradation, perte ou vol de matériel personnel.

- Tout comportement dangereux, irrespectueux ou indécent envers un camarade ou un encadrant engendrera l'exclusion immédiate et définitive de l'association.

#### **Art 4 - Responsabilité parentale**

- Les enfants mineurs sont pris en charge par la section à partir du moment où le responsable de la section ou l'encadrant est présent sur le lieu de l'activité et jusqu'à l'heure de fin de celle-ci. Les parents doivent donc s'assurer que celui-ci est présent avant de le laisser sur le lieu de l'activité. De plus, lorsque la fin du créneau horaire est atteinte, les enfants ne sont plus considérés sous la responsabilité de l'association.
- Aucun enfant ne pourra quitter prématurément la séance sans la présence de ses parents ou d'un représentant légal.
- A la fin de la séance et en l'absence du représentant légal, les membres de l'association n'étant pas habilités à raccompagner l'enfant, les autorités de gendarmerie seront contactées.

#### **Art 5 – Absence**

- La présence de l'enfant aux séances doit être régulière pour suivre au mieux l'évolution de chaque groupe. Toute absence de l'enfant devra être signalée au responsable de l'activité par mail ([hip-hop@alb-bouguenais.fr](mailto:hip-hop@alb-bouguenais.fr)) ou téléphone (Marie-Laure Colin au 06 60 39 80 21).
- Après deux absences du mineur non signalées par le responsable légal, l'association prendra les mesures pour vous en informer.

#### **Art 6 – Déroulement des cours**

La section hip-hop de l'amicale Laïque n'assure pas de cours pendant les vacances scolaires et jours fériés. En cas d'annulation de cours pour cas de force majeure (indisponibilité de la salle, congé de maladie du professeur ou autre) aucun remboursement ne sera effectué et les cours concernés ne seront pas récupérés.

#### **Art 7 - Spectacle de fin d'année**

Un gala de danse avec tous les élèves est organisé par l'ALB en fin de saison, réunissant les sections danse, hip hop et Girly style. Il se déroule au piano'cktail. L'entrée est payante. La date sera communiquée aux adhérents en début de saison.

#### **Art 8 – Communication aux adhérents.**

Les informations devant être communiquées par l'ALB seront faites aux adhérents ou représentants légaux par le biais des adresses mails communiquées par les adhérents au moment de l'inscription.

Retrouvez-nous sur notre site internet et sur Facebook.



ALB Amicale Laïque Bouguenais

Je soussigné(e) ..... déclare avoir pris connaissance de l'intégralité du règlement intérieur et m'engage à en respecter les règles

A Bouguenais, le .....

Signature du représentant légal de l'enfant  
précédée de la mention « Lu et approuvé »

Signature de l'enfant (même mineur)